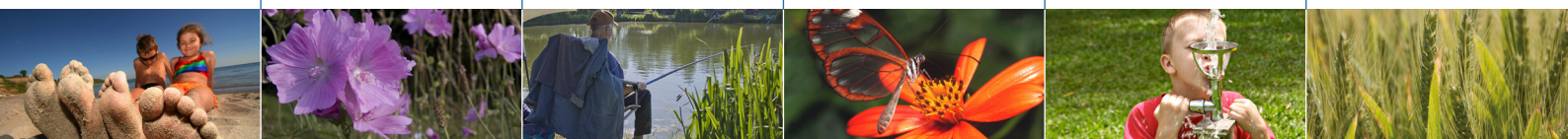


I N F E A U



LE JOURNAL DES INSTANCES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE - N°21 Septembre 2016

Les agences de l'eau à la reconquête de la biodiversité

Près de 2 millions d'espèces animales et végétales peuplent la surface de la planète. Les activités humaines sont en grande partie responsables de la disparition accélérée de cette biodiversité constatée depuis ces dernières années. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour objectif de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel et nos paysages.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été publiée au Journal Officiel du 10 août 2016. Ce texte prévoit :

- La création d'une Agence Française de la Biodiversité (AFB). Son intérêt est de rassembler les moyens de l'État pour aider plus efficacement les projets en faveur de la biodiversité terrestre et marine et de l'eau : 1 200 agents et au moins 226 millions d'euros de budget.
- L'élargissement des compétences des Agences de l'Eau pour « contribuer à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin... » (article 15 bis, extrait).
- L'évolution des redevances des Agences de l'Eau concernant les actions pouvant porter atteinte à la biodiversité des milieux marins.
- L'évolution de la gouvernance des Comités de Bassin.

Les agences de l'eau financeront la future Agence Française de la Biodiversité à hauteur de



150 millions d'euros. Elles seront associées à la mise en place d'agences régionales de la biodiversité qui permettront de coordonner les missions de l'Etat et des collectivités, en particulier des régions.

Le Comité de Bassin et l'Agence de l'Eau doivent dès aujourd'hui préparer cet élargissement de leur domaine d'intervention.

- En novembre 2016, l'agence s'engage dans la biodiversité avec l'organisation d'un événement au cours duquel sera lancé un appel à « **initiatives sur la biodiversité** ».
- D'ici le printemps 2017 : adaptation du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.
- D'ici le vote du 11^{ème} programme : révision plus en profondeur de nos modalités d'intervention en collaboration étroite avec les conseils régionaux, les services de l'Etat et les réseaux associatifs et d'organisations d'usagers économiques et non économiques en place.

Lutter contre les causes d'érosion de la biodiversité

Cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité ont été identifiées :

- La destruction des milieux naturels
- La surexploitation des espèces sauvages du fait de la surpêche, de la déforestation...
- Les pollutions de l'eau, des sols, de l'air... de toutes origines : domestique, industrielle, agricole
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes
- Le changement climatique qui peut aggraver les autres causes.

Bienvenue à Michel Lalande



Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord est nommé président du Conseil

d'administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il succède à Jean-François CORDET.

Monsieur LALANDE présidera le conseil d'administration de l'agence le 14 octobre 2016.

Décret du 28 septembre 2016

Des élections au sein des instances de bassin

Le Comité de bassin a élu ses 8 nouveaux représentants au sein des commissions du comité de bassin et autres instances de représentation.



Jean-Marc DUJARDIN représente le Conseil régional pour le collège des collectivités territoriales :

- Au Conseil d'Administration
- A la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification

- A la Commission Permanente Eau et Agriculture
- A la mission d'appui technique GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)



Daniel SKIERSKI représente les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique pour le collège des usagers au Conseil d'Administration.

Monsieur SKIERSKI est également élu Vice-Président de la Commission Territoriale Escaut-Avesnois.



Bernard LENGLET, représentant des collectivités territoriales, prend la présidence de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification.



Luc BARBIER, représentant des usagers, est élu Vice-Président.

Nouvelle délimitation des zones vulnérables : vers des mesures d'accompagnement du monde agricole

Le comité de bassin a émis un avis favorable sur le projet de désignation des zones vulnérables du bassin Artois-Picardie.

L'azote ou nitrate participe à la croissance des plantes et des végétaux. Cependant, en concentration trop élevée, cet élément est dangereux pour la santé humaine et les écosystèmes. Les nitrates proviennent en grande partie de l'agriculture, dans une moindre proportion de l'industrie et des collectivités.

La directive « nitrates » du 12 décembre 1991 vise à réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Elle se traduit par la désignation de « zones vulnérables » où un programme d'action est élaboré et mis en œuvre pour limiter les risques de pollution des milieux.

Cette délimitation fait l'objet d'une révision tous les 4 ans. Elle est engagée aujourd'hui par le Préfet Coordonnateur de bassin à partir des données des campagnes de mesures des teneurs en nitrates (2014-2015).

Confrontée aujourd'hui à des difficultés importantes, la profession agricole se mobilise depuis de nombreuses années pour améliorer ses pratiques de fertilisation.

Il fait de plus en plus chaud sur Terre...

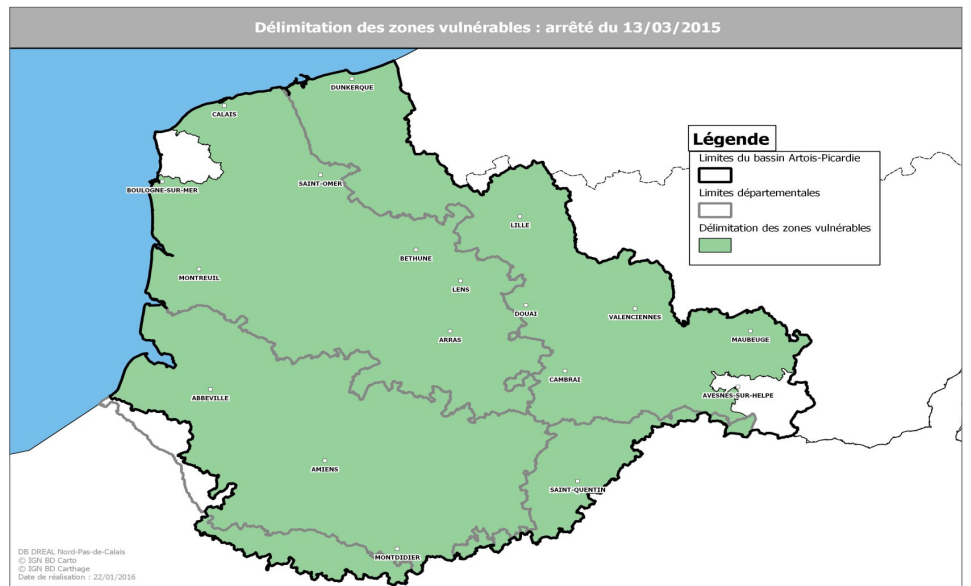
L'évolution du climat est un phénomène naturel qui a toujours existé. Mais depuis 150 ans, cette évolution est beaucoup plus rapide que par le passé. Ses effets n'ont jamais été aussi visibles qu'aujourd'hui.

Les périodes les plus chaudes ont été enregistrées sur les 15 dernières années. Un réchauffement qui est en grande partie dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES). D'ici 50 ans, la température de l'air pourrait augmenter de 2°, celle de l'eau de 1,6°.

Le niveau de la mer pourrait monter de plus de 40 cm. Ces prévisions auraient aussi pour conséquence une augmentation des phénomènes de pollution affectant de manière irréversible nos ressources en eau.

Des plans pour atténuer le réchauffement climatique et s'adapter

Pour anticiper les conséquences du changement climatique, des solutions sont déjà mises en œuvre dans notre bassin. Mais pour être efficace, il faut dans le même temps agir sur les causes du changement climatique. Au niveau mondial, le protocole de Kyoto et plus récemment l'accord



Le Comité de Bassin s'engage à accompagner les acteurs du monde agricole, en proposant la création d'un comité de pilotage sous le secrétariat de l'agence de l'eau. Son objectif est de « simplifier et partager les actions du Programme d'Actions Régional « Hauts de France » tant en actions de prévention qu'en promotion de pratiques pour

sauvegarder ou reconquérir le patrimoine des masses d'eau souterraines et superficielles dans des conditions économiquement acceptables. »

Le comité de pilotage est composé de l'Etat (DREAL et DRAAF), des agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, des représentants du monde agricole et du Conseil Général.

de Paris ont fixé des objectifs juridiquement contraignants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Au niveau national, le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) présente des mesures concrètes et opérationnelles pour préparer la France à s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques. Ces mesures concernent notamment l'eau, la biodiversité, l'agriculture et la santé.

Un plan climat de bassin

A l'échelle de notre bassin, c'est notamment au travers du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) qu'ont été élaborées les dispositions permettant d'atténuer les risques et de s'adapter aux effets du changement climatique. Les actions pour y parvenir sont décrites dans le X^{ème} programme d'intervention de l'agence adapté pour cela au contexte du changement climatique.

Les actions d'adaptation ainsi prévues concernent notamment les économies d'eau, l'alimentation



en eau potable, la gestion des eaux pluviales, la lutte contre les inondations et l'érosion, l'érosion côtière, la biodiversité et la gouvernance.

Les actions d'atténuation portent sur les économies d'énergie, le stockage du carbone, les énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre.

Quels seront demain les orientations, les financements et les thématiques d'intervention pour l'agence de l'eau ? Autant de réponses que nous devons apporter en préparant le 11^{ème} programme d'intervention, en application du plan que validera le Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

Directeur de la publication : Olivier Thibault
Directrice de la rédaction : Monique Cordonnier
Rédactrice en chef : Dominique Poncet
Conception graphique : JLuc Vandeweghe
Mise en page : Virginie Dassonville
Retrouvez l'intégralité des décisions prises en séance sur www.eau-artois-picardie.fr

N° ISSN : 1958-7732

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Établissement public du Ministère chargé du développement durable